



Proposition de courrier à adresser aux élus : maires, députés, sénateurs...

Le 30 mai 2023

Objet : PLFSS 2024

Madame, Monsieur le député(e),

Le collectif des professionnels de l'aide et du soin à domicile que je représente sur votre circonscription tient à vous faire part de sa contribution quant aux mesures d'urgence à porter dans le cadre du PLFSS 2024. Mesures indispensables pour permettre à la population qui en a besoin d'être soutenue dignement à domicile.

Si des réformes systémiques portant notamment sur le mode de financement de nos services, le soutien à domicile financé à l'heure/minute, ne pouvant perdurer en l'état tant il fragilise nos services comme nos professionnels, 4 mesures en urgence peuvent être prises dans cette attente, sans condition autre que celles annoncées dans le cahier des charges national de l'autorisation et sans disparité sur le territoire :

- Abonder les 3 € « qualité » au tarif national socle sans contraindre les services d'aide à domicile à souscrire un CPOM mais en s'appuyant exclusivement sur les exigences du cahier des charges national de l'autorisation/cahier des charges des services autonomie à domicile pour tendre vers la qualité nécessaire de nos services ;

- Permettre l'annualisation des plans d'aide APA/PCH ;

- Comme le prévoit déjà la loi, permettre à toutes les entreprises de bénéficier elles aussi des financements CNSA/avenant 43 dès lors qu'elles s'engagent à les utiliser exclusivement pour la revalorisation des rémunérations des aides à domicile ;

- Renforcer l'accompagnement des personnes les plus dépendantes GIR 1 – 2 par un temps de présence plus important pour un accompagnement digne et renforcer les heures de prévention pour les GIR 3 - 4.

Ces points présentent l'avantage de servir autant la qualité du soutien que nous devons à la population que la qualité des conditions de travail et de rémunération que nous devons à nos équipes.



En espérant pouvoir compter sur votre soutien plein et entier pour relever le défi de la transition démographique, de garantir à toute personne qui le souhaite de vivre et vieillir chez elle dans de bonnes conditions mais également de garantir à celles et ceux qui choisissent ces métiers de lien et du prendre soin de pouvoir évoluer dans un environnement professionnel valorisant et sécurisant.

A votre disposition pour en échanger de vive voix,

Bien cordialement,

XXX

Membre du Collectif Domicile